

Décision

Générale

colonial

Décision n° 188 déléguant un crédit de 4000 francs à la directrice du dispensaire Chapon-Baissaie,

n° 188

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 février 1940

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1 137, du 1er novembre 1939, qui a accordé une avance de 2.000 francs à la disposition de la directrice du dispensaire « Chapon-Baissac » : Vu la demande formulée en date du 8 décembre 1939 demandant une nouvelle avance,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Une somme de quatre mille (4.000) francs est mise à la disposition de la directrice du d'spensaire Chapon-Baissac » pour lui permettre de régulariser certains achats effectués en décembre 1939 pour le fonctionnement de l'œuvre des Petits Lits Somalis ». Art, 2, — Cette avance sera mandatée sur les crédits inscrits au

chapitre 14, article 2, paragraphe 3, du budget local de l'exercice 1959 et devra être justifiée dans les formes réglementaires,

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en tournée : L'Administrateur en chef des colonies, chargé de l'expédition des affaires courantes, H. JOURDAIN.